

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Question orale
de M. Witsel
à Mme Galant, Ministre de la Fonction
publique, de la Simplification administrative et
des Infrastructures sportives,
sur « l’accessibilité des infrastructures sportives
scolaires »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’accessibilité des infrastructures sportives scolaires ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la DPR précise : « La Wallonie promouvra les incitants en faveur du partage des infrastructures sportives scolaires avec les clubs et fédérations sportives et inversement. »

Suite au travail parlementaire commun réalisé avec MM. Clersy et Cornillie et moi-même, nous avons rencontré des écoles et remonté leurs besoins et difficultés auprès du ministre. Ce travail a donné naissance au décret du 20 novembre 2020 visant à optimiser l’utilisation des moyens budgétaires régionaux afin de répondre aux besoins des acteurs tout en étant aligné sur les priorités régionales.

Comme nous le savons, quatre ans après l’adoption de ce décret, ces infrastructures restent difficilement accessibles, et ce pour diverses raisons. Plusieurs de ces difficultés avaient d’ailleurs été relevées par les pouvoirs organisateurs et les directions lors du chantier des bâtiments scolaires.

Un bilan sur l’évolution de l’accès aux infrastructures sportives scolaires a-t-il été réalisé ? Sinon, envisagez-vous de le mettre en place ? Quel projet prévoyez-vous pour améliorer l’accès des clubs aux infrastructures sportives scolaires ? Comptez-vous soutenir financièrement les écoles qui s’engageraient dans cette démarche ? Quels sont vos objectifs concrets pour la Wallonie à cet égard ? Des projets sont-ils prévus en collaboration avec l’administration générale de l’enseignement ? L’administration générale des sports ou encore Infraspports ?

Comme vous l’avez précisé, certains établissements scolaires ne disposent pas d’infrastructures sportives, alors que celles des clubs sportifs sont inoccupées en journée. Quels sont les projets envisagés pour répondre à cette situation ?

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, votre question relève davantage des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles que celle de la Wallonie. Néanmoins, au niveau wallon, un appel à projet Infrastructures sportives partagées avait été lancé en 2021 dans un contexte de partenariat entre les pouvoirs locaux, les établissements scolaires et les clubs sportifs locaux.

La mise en œuvre des différents projets sélectionnés est en cours, dont deux projets, la Roche-en-Ardenne et Hannut, ceux-ci concernent une rénovation-extension d’une infrastructure sportive scolaire existante ou à créer.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets doivent faire l’objet d’une finalisation des travaux pour décembre 2025. Ce délai peut toutefois être prorogé d’un an sur demande dûment motivée des opérateurs.

Par ailleurs, en matière de soutien financier, le décret du 3 décembre 2020 aux subventions octroyées à certains investissements en matière d’infrastructures sportives a rendu les écoles prioritaires d’une ou plusieurs infrastructures sportives éligibles aux subventions pour la construction ou la rénovation d’infrastructures sportives, pour autant qu’elles permettent l’utilisation publique de l’infrastructure sportive en dehors des heures scolaires. L’objet de la demande de subside doit être soit complémentaire aux infrastructures sportives et qu’elles mettent en place un conseil des utilisateurs ayant pour mission de remettre des avis consultatifs aux pouvoirs organisateurs bénéficiaires de la subvention.

À ce jour, aucune demande de subvention n’a été introduite par une école rencontrant les conditions que je viens de vous citer.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les infrastructures sportives scolaires font partie de mes priorités, comme vous le savez. Mon cabinet a eu, la semaine passée, à ce sujet, une réunion avec le cabinet de la ministre Glatigny, afin d’envisager une meilleure coopération entre les administrations concernées. Comme vous le savez peut être déjà, j’essaye vraiment de faire un modèle de ce qui existe dans ma commune, où toutes les salles des écoles sont mises à disposition des clubs sportifs de la commune. J’espère que nous arriverons à élargir cette méthodologie à l’ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je sais que ce n’est pas toujours évident, parce que toutes les écoles ne disposent pas non plus de salles de sports.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a pu m'apporter. Étant donné que le décret a été réalisé sur la dernière législature en Région wallonne, avec les différents partenaires, il me semblait opportun de vous poser la question ici.

Je ne manquerai pas, Madame la Ministre, puisque vous m'y invitez, de faire identiquement la même chose en Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Réaction de Mme la Ministre Galant)

Oui, ce sera pour la rentrée.

Il est important de pouvoir utiliser les infrastructures sportives scolaires pour nos clubs, pour nos sportifs, étant donné qu'ils manquent d'infrastructures. C'est important de rationaliser au maximum au bénéfice d'abord des communes et puis des sportifs.

**Question orale
de M. Witsel
à Mme Galant, Ministre de la Fonction
publique, de la Simplification administrative et
des Infrastructures sportives,
sur « la problématique des terrains de football
synthétiques »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la problématique des terrains de football synthétiques ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, en collaboration avec Mme Tellier, ancienne ministre de l'Environnement, une étude sur l'impact des terrains synthétiques SBR sur l'environnement avait été lancée par votre prédécesseur. Les résultats de cette étude montrent qu'il n'y a pas d'impacts négatifs sur la qualité de l'environnement, tant sur les eaux en surface que sur les sols. Les concentrations en hydrocarbures sont inférieures aux normes de qualité environnementale applicables aux cours d'eau. Toutefois, à la suite de ces résultats, les deux ministres concernés ont décidé de ne plus octroyer de subsides pour des terrains de sport en synthétique SBR.

La Wallonie compte des centaines de terrains synthétiques sur son territoire et, comme nous le savons, les clubs ont jusqu'en 2031 pour remplacer leurs terrains synthétiques à base de billes de caoutchouc. Cette décision, couplée au coût plus élevé d'autres types de terrains synthétiques, a donc un impact économique certain sur les clubs qui envisagent de passer aux produits de fibres organiques d'origine végétale.

Le problème, en ce qui concerne précisément les terrains de football, réside dans le fait que ces types de terrain ne conviennent pas pour les matchs officiels, car ils ne possèdent pas la certification FIFA. Il est évident qu'il n'est pas réaliste de demander aux clubs de disposer d'un terrain spécifique pour les matchs et d'un autre qui ne servirait qu'aux entraînements. Quelle est votre analyse de cette situation ? Avez-vous déjà rencontré les fédérations de football ? Quel était le premier bilan des rencontres de l'ancien ministre, M. Dolimont ?

Avez-vous été en contact avec la FIFA, la RBFA et l'ACFF à ce sujet ? Quelle solution proposez-vous pour concilier les enjeux environnementaux et sportifs ? Comment éviter des coûts supplémentaires pour les clubs à la suite de ces décisions ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je suis parfaitement informée de la situation. À partir de 2031, les remplissages microplastiques des terrains en gazon synthétique ne pourront plus être commercialisés en Europe. Les solutions alternatives actuelles sont le liège, le coco, mais d'autres solutions se développent, comme les noyaux d'olives concassés, les rafles de maïs, le sable, et font l'objet d'une certification FIFA Quality ou FIFA Quality Pro.

Actuellement, la RBFA et l'ACFF, au contraire des pratiques dans les pays voisins, dont la France et les Pays-Bas, n'autorisent que les compétitions sur des gazons synthétiques avec certification FIFA. Chaque fédération, pour des rencontres non internationales, a la possibilité d'imposer ou non une certification FIFA. Une autre alternative, qui ne fait pas encore l'objet d'une certification FIFA, est le gazon synthétique sans remplissage.

À ce jour, la RBFA ne souhaite pas modifier son règlement pour permettre l'utilisation d'un gazon synthétique sans remplissage pour les compétitions. J'ai pu rencontrer dernièrement l'ACFF et je n'ai bien entendu pas manqué d'évoquer ce sujet. J'ai également abordé l'importance de la mutualisation des terrains avec d'autres disciplines sportives, comme le hockey. Je peux vous confirmer que les discussions se poursuivent. Une réunion est programmée le 14 janvier prochain avec l'ACFF, la Ligue francophone de hockey et mon cabinet afin de poursuivre les travaux du groupe de travail spécifique pour les terrains sportifs synthétiques mis en place sous la législature précédente, et je rencontrerai moi-même très prochainement la RBFA.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces compléments de réponse et je

pense qu'il est essentiel de trouver une solution, d'une part financière pour les clubs de football et d'autre part, au niveau de la santé, prévoir, comme vous l'avez cité tout à l'heure, des alternatives au SBR, comme le liège, le noyau d'olive concassé – j'avais déjà notifié tout ce que vous avez dit – les rafles de maïs, du bois, des fibres de coco et sable.

Je suis content de voir que vous êtes en collaboration avec l'ACFF pour les discussions autour des terrains synthétiques. Il est important que vous puissiez voir la RBFA parce que cela reste la maison mère, l'institution sportive au niveau du football et qui prend les plus grandes décisions.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous par rapport à ce groupe de travail que vous avez mis en place et je me ferai un vrai plaisir de vous interroger.

**Question orale
de Mme Özen
à Mme Galant, Ministre de la Fonction
publique, de la Simplification administrative et
des Infrastructures sportives,
sur « le retard dans l'approbation de la
promesse de subsides pour le terrain
synthétique de Jumet »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le retard dans l'approbation de la promesse de subsides pour le terrain synthétique de Jumet ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la Ville de Charleroi a introduit une demande de subvention pour des investissements dans le cadre de la construction d'un nouveau terrain synthétique à Jumet. Un accord de principe favorable sur l'avant-projet signé par votre prédécesseur, M. Dolimont, le 12 avril 2024, fixe le montant provisoire de l'intervention régionale à 919 460 euros, correspondant à 55 % du montant subsidiable provisoire augmenté de la TVA de 21 % et de 3 % de frais généraux.

Votre administration a ensuite accusé réception du dossier projet le 27 juin 2024 et a informé la Ville de Charleroi de la complétude et de la conformité du dossier. Il a été précisé que celui-ci vous serait transmis dans un délai de deux mois, conformément à l'arrêté wallon en vigueur.

Depuis lors, la ville attend toujours votre signature de la promesse ferme de subside et comme vous le savez, sans cette notification, le dossier finalisé depuis plus de cinq mois ne peut pas faire l'objet du lancement

de la procédure de marché public, retardant ainsi la construction de cette infrastructure sportive tant attendue, que ce soit par le staff, par les centaines d'affiliés et les parents des jeunes de l'une des principales écoles de sport de la région.

Pouvez-vous me dire quand la Ville de Charleroi et le club de Jumet Sports pourront enfin compter sur une réponse de votre part afin d'avancer sur ce dossier en souffrance depuis plusieurs mois ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, tout d'abord, je tiens à préciser que le dossier évoqué ne fait en aucun cas l'objet d'un retard dans l'approbation de la promesse ferme. Je vous confirme avoir réceptionné ce dossier en date du 7 août 2024. Le décret du 3 décembre 2020 aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives prévoit en son article 9, paragraphe 2, alinéa 2, que dans les limites des crédits inscrits au budget de la Région wallonne, le Gouvernement octroie une promesse ferme de subvention sur base du dossier au stade projet dans un délai de 12 mois à compter de la validation du dossier. Le Gouvernement peut proroger ce délai de 12 mois.

Étant donné que ce dossier n'a pas pu faire l'objet d'une promesse ferme de subvention en 2024, la demande sera analysée ultérieurement avec d'autres projets. Il est hors de question d'octroyer des accords de principe ou des promesses fermes sans avoir la certitude de pouvoir les financer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Votre administration a donc accusé réception du dossier qui était conforme et qui était tout à fait complet. Ils attendent une réponse de votre part, dans la mesure où ce terrain synthétique, j'insiste, est vraiment nécessaire parce que, en fait, le terrain de gazon est tout simplement noyé dès qu'il pleut. Malheureusement, on n'habite pas dans un paysage avec un climat exotique ; il est dès lors très souvent impraticable puisqu'il est submergé, noyé. C'est un projet vraiment important pour un club avec près de 500 affiliés. Ces 500 gamins attendent d'avoir un terrain pour s'entraîner et jouer. Ce serait bien d'avoir une réponse assez rapidement pour qu'ils puissent savoir s'ils doivent faire un marché public ou pas, ou si c'est une réponse négative ou positive. J'espère qu'elle sera positive de votre part.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.